

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 28 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Gaëlle LE BOUHART, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Régis KERDELHUE, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Franck DUVAL à M. Christian GUEGUEN
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Lucien MONNERIE
Mme Sonia CAROFF à Mme Anne-Marie GARANGE
Mme Mégane PROUTEAU à M. Hugues DEVAUX-MARKOV
Mme Anne Maud GOUJON à M. Bernard BASTIER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	21 Mai 2021
Date de l'affichage	21 Mai 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

2021 61 Demande de subvention au Centre National du Livre

Rapporteur : JJ. Marteil

Le conseil d'administration du Centre National du Livre a voté, le 15 mars dernier, la création d'une aide exceptionnelle destinée à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales. Cette aide consiste en une subvention pour soutenir l'achat, par les bibliothèques, de livres imprimés, afin d'accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et de renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

La ville de Guidel remplit les conditions pour prétendre à cette aide, aussi une demande sera transmise au CNL. Cette aide permettra de soutenir deux librairies indépendantes avec lesquelles la médiathèque

travaille habituellement : la librairie jeunesse « Jojo lit et Lili Joue » à Guidel et la librairie spécialisée Bretagne « Coop Breizh » à Lorient.

Montant susceptible d'être accordé :

Le montant de l'aide attribuée est calculé à partir du montant des crédits alloués par les bibliothèques à l'achat de livres imprimés, selon la répartition suivante :

Crédits d'acquisitions de livres imprimés 2021	Niveau de l'aide CNL
Entre 5 000 et 10 000 €	30 %
Entre 10 001 € et 30 000 €	25 %
Entre 30 001 et 60 000 €	22.5 %
Entre 60 001 et 100 000 €	20 %
Entre 100 001 et 200 000 €	15 %
Plus de 200 000 €	30 000 €

Pour Guidel, l'aide devrait s'élever à 5 000 € (25 % du budget d'acquisition de livres imprimés qui était de 20 000 € en 2020 et identique pour l'année 2021). A noter que cette aide vient en plus du budget voté par la municipalité et que cette somme devra être reportée sur la ligne budgétaire des achats de documents.

Le budget global d'acquisition de livres imprimés et obligatoirement la part des acquisitions faites auprès des librairies indépendantes devront être transmis dans les 12 mois suivant la notification de la décision d'attribution au CNL avant toute nouvelle demande (subvention reconduite en 2022).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la commune à déposer un dossier de demande de subvention auprès du CNL et d'y préciser le montant des crédits alloués pour l'acquisition de livres imprimés pour l'année 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission culture, vie associative, communication, animations, tourisme et jumelage en date du 3 mai 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Centre National du Livre.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 31 Mai 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

